



Validité de mon mariage en algérie

Par **diya31**, le **01/04/2008** à **02:14**

Bonjour,

Je suis française, résidant en France et me suis mariée le 12 février 2008 avec un ressortissant algérien à la Mairie d'Oran en Algérie. Suite à cette union, un livret de famille nous a été remis.

Lors de mon retour en France, j'ai transmis le 3 mars dernier par Lettre Recommandé avec avis de réception ma demande de transcription sur les registres d'état civil et joins d'autres documents (renseignements pris sur Internet...) au Ministère des Affaires Etrangères à Nantes, la cellule état civil consulaire algérie.

J'ai bien reçu l'avis de réception.

Quels sont les délais pour recevoir le livret de famille ? Les démarches effectuées sont-elles bonnes ?

La loi n° 2006-1376 du 14 novembre 2006, relative au contrôle de la validité des mariages, dont les dispositions sont en vigueur le 1er mars 2007, est-elle nécessaire dans mon cas? (certificat de capacité mariage, publication des bans, audition des époux etc...). Loi dont j'ai appris l'existence il y a peu de temps.

Merci de m'informer de ce qu'il faut effectuer afin que mon mariage soit validé en France.

Cordialement.

Diya

Par **diya31**, le **02/04/2008** à **21:21**

Snif...aucune réponse...

Allez...SVP...

Par **diya31**, le **13/04/2008** à **22:20**

Ben alors...toujours pas...

Par **diya31**, le **23/04/2008** à **00:27**

Bonsoir

Bien que je suis consciente qu'il doit y avoir beaucoup de questions, j'aimerais connaître les délais d'attente afin qu'une réponse me soit donnée par un expert...

Merci.

Cordialement.

Diya